



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | 01.49.46.13.50 | www.fftri.com

MODALITES DE SELECTIONS INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2022

-

**EQUIPE DE FRANCE YOUTH
TRIATHLON**

version au 04 avril 2022

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 9312Z - N° SIRET 337 535 868 00034


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREAMBULE

Les Sélections Nationales contribuent à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Alors qu'un sportif retenu en Equipe de France peut se prévaloir du titre de "membre de l'Equipe de France pour la compétition considérée" (championnat d'Europe, championnat du Monde), le sportif retenu en "sélection nationale" pour une coupe continentale junior, ou toutes autres épreuves entrant dans le programme de compétitions internationales des catégories jeunes, ne peut s'en prévaloir. .

La fédération européenne de triathlon (Europe Triathlon) propose depuis 2006 les coupes d'Europe Junior, un circuit d'épreuves européennes à destination des jeunes athlètes âgés de 16 à 19 ans. Elle propose également un championnat d'Europe à destination des "Youth", c'est-à-dire des jeunes âgés de 15 à 17 ans. Championnat dont la formule a été revisitée à partir de 2016, avec au programme une épreuve individuelle sous forme de ½ finale - finale et une épreuve par équipe sous forme de relais mixte.

Depuis 2010, la F.F.TRI. constitue régulièrement une sélection nationale sur une ou plusieurs étapes de coupe d'Europe Junior.

Acquérir une expérience internationale, appréhender un environnement particulier (se confronter à des sportifs (ves) étrangers (ères), présence au briefing en anglais, règles de course internationales qui diffèrent des nationales, etc...), stress lié à la "peur" de l'inconnu, sont autant d'éléments devant être appréhendés pour pouvoir s'exprimer dans ce contexte nouveau dans les meilleures conditions. Bien souvent, les retours des sportifs après leurs premières expériences sur ces épreuves sont : "Cela n'a rien à voir avec un championnat de France", "Cela va plus vite" ou encore "Il y a une densité beaucoup plus importante."

Ainsi ces épreuves représentent de très bonnes opportunités pour courir des épreuves ouvertes à des sportifs de sa catégorie d'âge et se situant à un échelon intermédiaire entre le niveau national et le niveau observé sur les championnats internationaux junior.

Se déplacer à l'étranger, rechercher une confrontation internationale, voire se placer en tant que favori ou outsider pour certains(es), apprendre à courir dans cette position, peuvent aussi être des objectifs recherchés.

TESTS DE SÉLECTION

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde Junior, les championnats d'Europe Youth et les Sélections Nationales sont organisés le samedi 09 et le dimanche 10 Avril 2022 à Cannes sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent remplir le formulaire en ligne avant le mardi 15 Mars 2022 : <https://bit.ly/3D5zDiR>

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2022.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation.
4. Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (World Triathlon (W.T.), European Triathlon (E.T.)).
5. Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si, après application du point 5, le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Equipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser le quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Aucune sélection prononcée n'est définitive. La sélection reste subordonnée aux objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles de Haut Niveau) dûment signée dans le délai imparti.
11. La sélection aux championnats d'Europe Youth est également conditionnée par l'obligation de participer au stage de préparation organisé du 31 juillet au 14 août à Vittel par la F.F.TRI.. Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement à cette règle.
12. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure,
 - b. d'une pathologie,
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication oral et écrit sur son état de santé,

- d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire si inscrit sur une liste ministérielle,
- e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux)
- f. du non-respect du calendrier de compétitions (tels que prévus dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France)

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre (Convention de Sportif de Haut Niveau ou Convention de Sportifs sélectionnés en Equipe de France).

Pour les sportifs non inscrits sur liste ministérielle, le suivi médical minimum consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical défini par W.T..

- 13. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
- 14. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
- 15. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve, la F.F.TRI. se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
- 16. La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements, les modifications.

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Lieu : LA BAULE (France)

Date de l'épreuve : du 13 au 19 Septembre 2022

Format : Entre 250 et 500m de natation, entre 6,5 et 13km de vélo et 1,7 à 3,5km en course à pied. Formule en 1/2 finale - Finale.

Seuls (es) les athlètes nés (es) entre 2005 et 2007 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 Femmes / 4 Hommes (sous réserve de confirmation par Europe Triathlon)

Quota attribué à la France : 2 Femmes / 2 Hommes (sous réserve de confirmation par Europe Triathlon)

Critères d'accès à la sélection:

- Etre champion(ne) de France cadet(te) de Triathlon 2022
- Lors des tests de sélection avoir terminé premier(e) cadet(te) et avoir réalisé moins de 27'45" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum de 10'15" sur le 800 NL natation et un temps minimum de 17'45" sur le 5000m course à pied, avoir réalisé moins de 24'45" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum 9'30" sur le 800 NL natation et de 15'30" sur le 5000 m course à pied.

Critères d'éligibilité:

- Avoir terminé 2ème ou 3ème des championnats de France Cadet(te) de Triathlon 2022
- Lors des tests de sélection, avoir réalisé moins de 28'00" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum de 10'15" sur le 800 NL natation et un temps minimum de 18'00" sur le 5000m course à pied, avoir réalisé moins de 25'00" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum 9'30" sur le 800 NL natation et de 15'45" sur le 5000 m course à pied.

Le sélectionneur se réserve le droit de sélectionner un ou des sportifs (ves) né(es) en 2007 après analyse des résultats des championnats de France minimes de triathlon 2022.

Date de publication de la sélection : 08 JUIN 2022

CHAMPIONNAT D'EUROPE YOUTH DE RELAIS MIXTE

Lieu : LA BAULE (France)

Date de l'épreuve : du 13 au 19 Septembre 2022

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par Europe Triathlon)

Quota maximal Europe Triathlon : Jusqu'à 1 équipe composée de 2 femmes et 2 hommes peut être inscrite auprès de World Triathlon

Les athlètes sélectionnés sur la course individuelle du Championnat d'Europe sont à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date de publication de la sélection : La veille de l'épreuve de relais